

MAIRIE DE NOVILLARS
Place du 8 Mai 1945
25220 NOVILARS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **Séance du 6 Avril 2017**

PRESENTS : BELUCHE Philippe Maire, BOURDAIS Bernard, LOUIS Bernard, CAMELOT Dat, GUILLEMIN Laurent, HERMANN Alain, STEGRE Michel, TISSOT Thierry
–Mmes GUEVELOU Cindy, HERNANDEZ Aurore, PIGUENET Angela, THIMONIER Frédérique, ROUSSY Nelly

EXCUSE : BITSCHENE Christine

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Le Maire, informe le conseil, que la commune de Novillars s'est positionnée favorablement au transfert de compétence du PLUI à la CAGB.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2016 DE LA COMMUNE, DU SERVICE ASSAINISSEMENT ET LOTISSEMENT

Les comptes administratifs 2016, présenté par le Maire, Philippe BELUCHE, ont été votés à l'unanimité et se présentent ainsi :

Budget communal

- Dépenses de fonctionnement	874 270.52€
- Recettes de fonctionnement	1 017 705.81€
° Excédent 2016	143 435.29€
° Excédent 2015 reporté	103 125.01€
° Excédent global 2016	246 560.30€
- Dépenses d'investissement	145 060.56€
- Recettes d'investissement	159 582.20€
° Excédent 2016	14 521.64€
° Déficit 2015 reporté	79 212.89€
° Déficit global 2016	64 691.25€

RESULTAT DE CLOTURE **181 869.05€**

Budget assainissement

- Dépenses d'exploitation	133 215.60€
- Recettes d'exploitation	139 208.49€
° Excédent 2016	5 992.89€
° Déficit 2015 reporté	23 957.51€
° Déficit global 2016	17 964.62€
- Dépenses d'investissement	6 795€
- Recettes d'investissement	15 212€
° Excédent 2016	8 417€
° Excédent 2015	16 104€
° Excédent 2016	24 521€

RESULTAT DE CLOTURE **6 556.38€**

Budget Lotissement

- Dépenses de fonctionnement	29 269.20€
- Recettes de fonctionnement	29 269.20€
- Dépenses investissement	29 269.20€
- Recettes investissement	0€
° Déficit 2016	29 269.20€

RESULTAT DE CLOTURE **- 29269.20€**

COMPTES DE GESTION 2016 DE LA COMMUNE, DU SERVICE ASSAINISSEMENT ET LOTISSEMENT

Les comptes de gestion de la commune du service assainissement et lotissement étant conformes aux comptes administratifs des budgets respectifs, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes de gestion.

AFFECTATION DES RESULTATS DE LA COMMUNE, DU SERVICE ASSAINISSEMENT ET DU LOTISSEMENT

Le Conseil Municipal, considérant :

Budget communal

- l'excédent de fonctionnement de 246 560.30€
- le déficit d'investissement de 64 691.25€

Décide à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement de 246 560.30€ au B.P 2017 de la manière suivante

° 002 excédent antérieur reporté	181 869.05€
° 1068 excédent de fonctionnement	64 691.25€

Budget assainissement

° 002 Déficit d'exploitation	17 964.62€
° 001 Excédent investissement	24 521€

Budget lotissement

-Déficit d'investissement	29 269.20€
---------------------------	------------

L'affectation est le suivant

° 001 Déficit investissement reporté	29 269.20€
--------------------------------------	------------

TAUX D'IMPOSITION 2017

Le Maire propose au Conseil Municipal de fixer les taux suivants des contributions directes pour 2017.

	Taux 2016	Taux votés pour l'année 2017
Taxe d'habitation	12.02	12.26
Foncier bâti	13.29	13.55
Foncier non bâti	23.61	24.08

REDEVANCE POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité fixe la RODP 2017 à 688.13€ selon le détail suivant :

° Artère souterraines	14. 746 Km X 38.05€	561.08€
° Artère aérienne	2.504 Km X 50.74€	127.05€

BUDGET PRIMITIF 2017 DE LA COMMUNE

Le budget primitif du budget communal de l'année 2017 est présenté au Conseil Municipal, avec reprise des résultats de l'exercice 2016.

Ce budget fait apparaître l'équilibre suivant :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 256 719	1 256 719
Investissement	798 371	798 371

Les membres du Conseil Municipal, approuvent à la majorité, 11 voix, le budget primitif du budget communal 2017.

BUDGET DU SERVICE ASSAINISSEMENT 2017

Le budget primitif du service assainissement de l'année 2017 est présenté au Conseil Municipal, avec reprise des résultats de l'exercice 2016.

Ce budget fait apparaître l'équilibre suivant :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	151 277	151 277
Investissement	250 095	250 095

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, approuvent, 13 voix pour, le budget assainissement 2017.

BUDGET LOTISSEMENT 2017

Le budget primitif lotissement de l'année 2017 est présenté au Conseil Municipal, avec reprise des résultats de l'exercice 2016.

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	170 235	170 235
Investissement	37 769	37 769

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, approuvent, 13 voix pour, le budget lotissement 2017.

APPROBATION DE LA DECISION DU CLECT

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité :

- l'évaluation des charges, des compétences transférées par les communes entrantes à la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon,
- le montant de l'attribution de compensation prévisionnelle annuelle, versée par la Communauté d'agglomération du Grand Besançon aux communes nouvelles.

ADHESION DE LA COMMUNE AU SPANC DU SYTTEAU

Au 1^{er} janvier 2018, la compétence SPANC sera transférée à la CAGB avec les compétences Eau et Assainissement.

Pour faciliter le transfert, la commune propose de transférer cette compétence au syndicat afin que celui-ci puisse effectuer un état des lieux des installations existantes, contrôle,... avant le 31 décembre 2017.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte de transférer la compétence ANC au syndicat SYTTEAU.

TARIF DE LOCATION SALLE DES ANCIENS ET POLYVALENTE

La commune est quelques fois sollicitée pour la mise à disposition de la salle des anciens et le hall de la salle polyvalente pour quelques heures.

Afin de répondre à cette demande, et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, accepte de louer le hall de la salle polyvalente pour un montant de 75€ + charges et la salle des aînés au même prix à titre exceptionnel.

CONVENTION CDEI (Chantiers Départementaux d'insertion)

Afin d'assurer l'entretien des espaces verts de la commune et de participer à l'action d'insertion menée par les CDEI, la commune sollicite les Chantiers Départementaux pour 25 jours d'entretien.

Le montant forfaitaire est 400€ par jour comprenant des travaux divers en espaces verts et 470€ pour la tonte.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de signer la convention avec les Chantiers Départementaux.

DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE AU SEEB (Syndicat d'Etudes de l'Est Bisontin)

Le Conseil Municipal a désigné, Monsieur Bernard LOUIS, délégué titulaire du SEEB.

NOVILLARS le 12 avril 2017

Le Maire

Philippe BELUCHE